



AVRIL 2023

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2023

Les comptes pour la période du mois de mars 2023 totalisent 100 642,38\$

ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE, MATÉRIAUX GRANULAIRES, MACHINERIE TRAVAUX VOIRIE 2023

La directrice générale adjointe, Joanny Brochu avec l'autorisation du conseil demande des prix pour les différents travaux de voirie pour 2023

ADOPTION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 2020- RM-SQ-4 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le début de l'article 4 dorénavant se lira « Sur tout le territoire de la municipalité »

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 393 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Ce règlement est adopté puisqu'il vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale et surtout dans un contexte de rareté de logements, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète et partielle d'un immeuble.

PROJET DE RÉOLUTION POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'UTILISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES APPALACHES

Une mesure du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC des Appalaches consiste à maximiser l'accessibilité aux écocentres en uniformisant le service dans quatre secteurs de la MRC;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le projet de création d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches a été soumis le 3 mai 2022 à RECYC-QUÉBEC par la MRC des Appalaches au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois offert par RECYC-QUÉBEC;

Le projet est accepté au programme d'aide financière;

L'utilisation du réseau d'écocentre doit être encadrée;

Le projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs municipalités :

La mairesse, Jessika Lacombe et la directrice générale, Ghislaine Leblanc de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande sont autorisées à signer tout document lié à cette entente intermunicipale.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 394 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ADAPTÉ MRC DES APPALACHES ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 342 ET 343

Le nouveau règlement a pour but la prévention incendie des risques faibles et la prévention incendie des risques plus élevés.

Le nouveau règlement vise à protéger la vie et à sauvegarder les biens.

Pour ce faire, il édicte les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des bâtiments et encadre des activités qui impliquent l'utilisation du feu.

CHAPITRE 1 : LES BÂTIMENTS

CHAPITRE 2: LES ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES DE CAUSER UN INCENDIE

CHAPITRE 3 : POUVOIRS D'INSPECTION ET D'INTERVENTION

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN TRANSPORT ADAPTÉ

La municipalité se doit d'offrir le service de transport adapté sur son territoire;

L'entente avec le mandataire actuel, la Ville de Thetford Mines, se termine prochainement;

La MRC et les 17 autres municipalités du territoire ont réalisé une étude de coûts et financement pour le démarrage et l'exploitation d'un nouveau service de transport adapté;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

L'article 569.0.1 du Code municipal

La Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande avec la participation de 17 autres municipalités désirent conclure une entente par laquelle elle délègue à la MRC des Appalaches sa compétence en matière de transport adapté.

L'entente est basée sur l'application des paramètres du document « Plan de déploiement du service de transport adapté, 22 février 2023. »

FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES 2023

Résolution pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande

Soumettre une demande d'aide financière au Fonds culturel 2023 de la MRC des Appalaches pour la réalisation du projet de Théâtre de marionnettes en plein-air et d'autoriser Jennifer Groleau à signer le formulaire de demande et le protocole d'entente avec la MRC.

Il est également résolu que la municipalité s'engage à investir une somme de 600\$ pour soutenir la réalisation du projet et demande à la MRC des Appalaches de lui verser une aide financière de 2 500\$.

MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Carl Croteau est nommé maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin, juillet.

DON RELAIS POUR LA VIE

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 100,00\$ pour le *Relais de la vie* au nom de la Société canadienne du cancer. Il y a une collecte de don cette année. Madame Solanges Thibault remettra le don personnellement à la Société canadienne du cancer.

RAPPEL: GROSSES VIDANGES LE 22 MAI 2023

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca